

HENDERSON MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

Siège social : 2, rue de Bitbourg - LUXEMBOURG L-1273

R.C.S. B 022 848

Etablissement en France : 32, rue des Mathurins - 75008 PARIS

848 778 544 R.C.S. PARIS

Comptes annuels au 31 décembre 2021 (en euros)

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021 (en euros)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations :			
- Immobilisations incorporelles	3	13 589 750	16 309 368
- Immobilisations corporelles	4	105 056	215 740
- Autres actifs non courants	5	1 336 835	1 838 894
- Actifs financiers :			
. Participations dans des sociétés affiliées	6	931 777	931 777
		15 963 418	19 295 779
Actif courant :			
- Débiteurs :			
. Créances de clients	7	28 184 463	25 944 673
. Montants dus par les sociétés affiliées		3 973 065	10 631 325
. Autres créances		35 965 478	56 037 377
- Investissements :			
. Autres investissements	8	73 619	73 619
- Liquidités en banque et en caisse		45 404 845	39 330 484
		113 601 470	132 017 478
TOTAL ACTIF		129 564 889	151 313 257

CAPITAUX, RESERVES ET PASSIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Capital et réserves :			
- Capital souscrit	9	174 952	174 952
- Réserves :			
. Réserve légale	10	30 617	30 617
. Aut. rés., y. c. la réserve de juste valeur	11	17 919 010	17 441 111
- Report à nouveau	12	26 780 831	20 427 793
- Résultat de l'exercice	13	13 626 802	6 892 013
TOTAL		58 532 213	44 966 486
Créanciers :			
- Montants dus aux sociétés affiliées		53 733 039	96 287 182
- Autres dettes :			
. Autorités fiscales		6 203 082	2 041 004
. Autorités de sécurité sociale		764 538	604 967
. Autres dettes		10 332 017	7 413 618
TOTAL		71 032 676	106 346 771
TOTAL (CAPITAUX, RESERVES ET PASSIF)		129 564 889	151 313 257

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Note	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires net	14	447 641 426	255 277 673
Aut. produits d'intérêts et produits assimilés ..		63 194	4
Autres charges externes	15	(412 602 708)	(228 710 530)
Frais de personnel	16	(11 229 380)	(9 993 641)
Intérêts et charges assimilées		(207 115)	(149 647)
Autres charges d'exploitation	17	(4 946 457)	(6 387 413)
Impôt sur le résultat	19	(5 092 158)	(3 144 433)
RESULTAT DE L'EXERCICE		13 626 802	6 892 013

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS (en euros).

1 - INFORMATIONS GENERALES. HENDERSON MANAGEMENT S.A. (« la Société ») a été constituée au Luxembourg le 30/05/1985 en tant que société anonyme pour une durée illimitée. Le siège social de la Société est établi au Luxembourg. L'exercice financier de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. La Société agit en tant que société de gestion pour les fonds JANUS HENDERSON HORIZON FUND et JANUS HENDERSON FUND, qui revêtent tous deux la forme de société d'investissement à capital variable (SICAV), respectivement constitués au Luxembourg le 30/05/1985 et le 26/09/2000. La société agit également en qualité de gestionnaire d'OPCVM pour JANUS HENDERSON CAPITAL FUNDS PLC, fonds d'une société d'investissement irlandaise, et de Gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs pour JANUS SELECTION (un fonds de placement irlandais) et deux fonds spéculatifs mutualisés. Enfin, la Société agit en qualité de Gestionnaire d'investissement pour un certain nombre de comptes séparés. Le 18/10/2013 HENDERSON MANAGEMENT S.A. a été agréée par la CSSF en qualité de Société de gestion relevant du chapitre 15. La Société est une filiale de JANUS HENDERSON GROUP PLC. JANUS HENDERSON GROUP PLC, immatriculée à Jersey, intègre les résultats de la Société à ses comptes consolidés annuels. Les copies du rapport annuel et des comptes de JANUS HENDERSON GROUP PLC peuvent être obtenues à l'adresse suivante : 13 Castle Street, St Helier, Jersey, code postal JE1 1ES.

2 - SYNTHÈSE DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES. Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus et à la réglementation en vigueur dans le Grand-duché de Luxembourg selon la convention du coût historique. Les méthodes comptables et règles d'évaluation sont, en plus de celles établies par la loi du 19/12/2002, telle qu'elle est amendée au moment considéré, déterminées et appliquées par le Conseil d'administration. L'établissement de comptes annuels nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables. Le Conseil d'administration est également tenu d'exercer son jugement lors de l'application desdites méthodes comptables. Des modifications des hypothèses peuvent avoir un impact significatif sur les comptes annuels de la période durant laquelle les hypothèses sont modifiées. La direction considère que les hypothèses sous-jacentes sont appropriées et donc que les comptes annuels présentent de manière fidèle la situation financière et les résultats. La Société procède à des estimations et fait des hypothèses qui ont une incidence sur le montant des actifs et des passifs présentés au cours de l'exercice suivant. Les estimations et les jugements sont évalués en permanence et reposent sur des données historiques et d'autres facteurs, notamment des attentes

concernant des événements futurs qui sont considérées comme raisonnable compte tenu des circonstances. Les principales méthodes comptables sont les suivantes : **Immobilisations incorporelles.** Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au prix d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est constaté linéairement au cours de la durée de vie des actifs, comme suit : écarts d'acquisition constatés lors de l'acquisition des activités des succursales européennes - 10 ans. **Immobilisations corporelles.** Les immobilisations corporelles se composent des améliorations locales, du mobilier et des équipements de bureau et sont comptabilisées à leur coût diminué de la dépréciation cumulée. La dépréciation des actifs est calculée sur leur durée de vie utile de manière linéaire. **Actifs financiers.** Les actifs détenus à titre d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur coût diminué des provisions pour dépréciation à caractère durable. **Conversion de devises étrangères.** Les comptes de la Société sont exprimés en euros (EUR ou €). Les opérations dans d'autres monnaies sont converties en euros à des taux de change égaux aux taux réels en vigueur à la date des opérations. Les investissements acquis dans d'autres monnaies sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à la date de l'acquisition. Les autres actifs et passifs libellés en autres devises sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les profits et pertes de change sont comptabilisés au compte de résultat. **Débiteurs.** Les montants dus par les débiteurs sont évalués à leur valeur nominale. Leur valeur fait l'objet d'ajustements si leur recouvrement est compromis. Ces ajustements de valeur cessent si les raisons qui les ont justifiés ne s'appliquent plus. **Valeurs mobilières.** Les placements sont comptabilisés au coût diminué de toute provision pour diminution permanente de leur valeur. **Créanciers.** Les montants dus aux créanciers sont évalués à leur valeur nominale. Leur valeur fait l'objet d'ajustements si leur recouvrement est compromis. Ces ajustements de valeur cessent si les raisons qui les ont justifiés ne s'appliquent plus. **Revenus et charges.** Les charges et revenus sont comptabilisés selon les règles de la comptabilité d'exercice. **Contrats de location.** La Société détermine si un accord constitue un contrat de location à l'origine. Le droit d'utilisation (« ROU ») des actifs représente le droit de la Société d'utiliser un actif sous-jacent pour la durée du contrat de location, et les passifs locatifs représentent l'obligation de la Société de procéder aux paiements au titre de la location découlant du contrat de location. Les actifs ROU sont inclus dans les autres actifs non courants du bilan de la Société. Les passifs locatifs sont inclus dans les autres créanciers.

3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2021	Ecart d'acq. de la succursale	Contrats de gestion d'actifs	2020
Coût :				
- Au 1 ^{er} janvier	17 807 952	7 100 000	10 707 952	7 100 000
- Acquisitions	-	-	-	10 707 952
AU 31 DECEMBRE	17 807 952	7 100 000	10 707 952	17 807 952
Amortissement :				
- Au 1 ^{er} janvier	(1 498 584)	(1 242 500)	(256 084)	(532 500)
- Charge de l'exercice	(2 719 619)	(710 000)	(2 009 618)	(966 084)
AU 31 DECEMBRE	(4 218 202)	(1 952 500)	(2 265 702)	(1 498 584)
Valeur nette comptable :				
- Au 1 ^{er} janvier	16 309 368	5 857 500	10 451 868	6 567 500
- Au 31 décembre	13 589 750	5 147 500	8 442 250	16 309 368

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES. Toutes les immobilisations corporelles sont constituées d'améliorations locales, du mobilier, des installations et des équipements de bureau.

	2021	2020
Coût :		
- Au 1 ^{er} janvier	724 239	636 840
- Acquisitions	320 686	87 399
AU 31 DECEMBRE	1 044 925	724 239
Dépréciation :		
- Au 1 ^{er} janvier	(508 499)	(187 814)
- Charge de l'exercice	(431 369)	(320 685)
AU 31 DECEMBRE	(939 868)	(508 499)
Valeur nette comptable :		
- Au 1 ^{er} janvier	215 740	449 026
- Au 31 décembre	105 056	215 740

5 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS	2021	2020
Actif au titre des contrats de location simple	1 175 394	1 677 454
Cautions locatives	161 440	161 440
TOTAL	1 336 835	1 838 894

6 - PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS AFFILIÉES. Au 31/12/2021, la Société détenait 100 % de HENDERSON FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. L'entité est en liquidation depuis le 01/12/2014. La valeur comptable de l'investissement dans la société s'élève à 0,9 M€ (2020 : 0,9 M€). La valeur comptable se justifiait par les actifs nets de la société au 31/12/2021.

7 - CRÉANCES DE CLIENTS. Les comptes clients et autres comptes rattachés se composent principalement des créances commerciales associées aux frais de gestion à recevoir des fonds JANUS HENDERSON HORIZON FUNDS, JANUS HENDERSON FUND, des Sociétés d'Investissement irlandaises, des Fonds Spéculatifs Mutualisés et des Mandats Institutionnels.

8 - AUTRES INVESTISSEMENTS. Au 31/12/2021, la Société détenait des participations dans le fonds JANUS HENDERSON HORIZON FUND au prix de 73 619 € (2020 : 73 619 €) euros et une valeur de marché de 200 195 € (2020 : 177 640 €).

9 - CAPITAL SOUSCRIT. Autorisé, émis et entièrement libéré 200 actions de 1 000 \$ chacune, 2021 et 2020, 174 952 €, 200 000 \$. Le capital de la Société était supérieur au minimum de 125 000 EUR (150 105 USD) requis pour un AIFM et une société de gestion d'OPCVM. La Société n'a acheté aucune de ses propres actions.

10 - RÉSERVE LÉGALE. Au Luxembourg, les sociétés sont tenues d'affecter à la réserve légale un minimum de 5 % du résultat net annuel, après déduction de toute perte reportée, jusqu'à ce que cette réserve soit égale à 10 % de la valeur nominale du capital social souscrit. Cette réserve ne peut pas être distribuée sous la forme de dividendes en numéraire ou autrement au cours de la vie de la société. L'affectation à la réserve légale est effectuée après approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Etant donné que la réserve légale est supérieure à 10 % de la valeur nominale du capital social souscrit, aucune nouvelle affectation n'est requise.

11 - AUTRES RESERVES, Y COMPRIS LA RESERVE DE JUSTE VALEUR.

Réduction de l'impôt sur la valeur nette	(NWT)	Réserve restreinte
2017	51 400	257 000
2018	42 545	212 725
2019	78 217	391 083
2020	121 118	605 591
2021	216 990	1 084 950
TOTAL	510 270	2 551 349

En 2021, l'impôt sur la fortune de la Société a été réduit de 216 990 EUR conformément au paragraphe 8a de la loi luxembourgeoise sur l'impôt sur la fortune. Sous réserve de l'approbation de cette affectation par l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, un montant de 1 084 950 EUR a été affecté aux réserves restreintes correspondant à cinq fois le montant de l'impôt sur la valeur nette de 2021. En 2022, l'impôt sur la valeur nette de la Société devrait être réduit d'un montant de 278 765 EUR. Sur approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires, un montant de 1 464 094 EUR sera affecté à des réserves indisponibles, soit cinq fois le montant potentiel de l'impôt sur la valeur nette de 2022, plus un tampon de 5 %. En outre, il est également demandé l'approbation pour la libération de la réserve indisponible de 2017 pour un montant de 257 000 EUR, étant donné que cette somme a été conservée pendant la période requise de cinq ans.

12 - REPORT A NOUVEAU. Les variations du report à nouveau de l'exercice sont les suivantes :

	2021	2020
Report à nouveau au 31 décembre	20 427 793	14 716 491
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre	6 892 013	6 177 668
Dividende	-	-
Transfert à la réserve indisponible (note 11)	(1 084 950)	(605 591)
Transfert de la réserve indisponible	545 975	139 225
REPORT A NOUVEAU AU 31 DECEMBRE	26 780 831	20 427 793

13 - AFFECTATION PROPOSEE DES BENEFICES CUMULES.

	2021	2020
Report à nouveau au 31 décembre (avant affectation du résultat de l'exercice en cours)	26 780 828	20 427 793
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre	13 626 802	6 892 011
Transfert à la réserve indisponible (note 11)	(1 464 094)	(1 084 950)
Transfert de la réserve indisponible (note 11)	257 000	545 975
REPORT A NOUVEAU AU 31 DECEMBRE	39 200 537	26 780 828

Conformément aux statuts, le Conseil d'administration ou l'Assemblée Générale des Actionnaires peuvent approuver le paiement d'acomptes sur dividendes, sous réserve que (i) des comptes intermédiaires aient été établis montrant que des fonds suffisants sont disponibles et (ii) le montant à distribuer ne dépasse pas le bénéfice total réalisé depuis la fin de l'exercice précédent pour lequel des comptes annuels ont été approuvés, plus tous bénéfices reportés à nouveau et les sommes tirées des réserves disponibles à cette fin, moins les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves. Aucun dividende n'a été payé en 2021.

14 - CHIFFRE D'AFFAIRES NET. Le chiffre d'affaires net concerne les frais de gestion perçus. Aux termes d'un contrat de gestion conclu entre la Société les fonds JANUS HENDERSON HORIZON FUNDS, les fonds JANUS HENDERSON FUNDS et les Fonds de la Société d'investissement irlandaise, la Société est en droit de percevoir des frais de gestion de la part des Fonds. Le montant varie selon les Fonds et les fourchettes et le taux de rémunération par an est le suivant : JANUS HENDERSON HORIZON FUNDS : frais de gestion compris entre 0,15 % et 1,75 % par an de la valeur nette d'inventaire des catégories de parts concernées. JANUS HENDERSON FUND : frais de gestion compris entre 0,65 % et 2,25 % par an de la valeur nette d'inventaire des catégories de parts concernées. Société d'investissement irlandaise : frais de gestion compris entre 0,35 % et 1,50 % par an de la valeur nette d'inventaire des catégories de parts concernées. Fonds Spéculatifs Mutualisés : frais de gestion compris entre 0,20 % et 1,30 % par an de la valeur nette d'inventaire des catégories de parts concernées. Mandats Institutionnels : frais de gestion compris entre 0,15 % et 0,45 % par an de la valeur nette d'inventaire des catégories de parts concernées.

15 - AUTRES CHARGES EXTERNES. Conformément à la politique du groupe en matière de prix de transfert, la Société partage ses revenus avec JANUS HENDERSON GLOBAL INVESTORS UK LIMITED, JANUS CAPITAL MANAGEMENT et JANUS HENDERSON INVESTORS INTERNATIONAL pour les services de gestion de l'investissement et de distribution.

16 - FRAIS DE PERSONNEL. Les frais de personnel suivant concernent la rémunération des salariés basés au Luxembourg et dans les succursales. Tous les salariés ont un contrat de travail avec la Société ou ses succursales.

	2021	2020
Salaires, rémunérations et primes	8 480 291	7 982 411
Sécurité sociale et retraite	2 749 089	2 011 231
	11 229 380	9 993 642

La Société a employé un effectif moyen de 48 personnes au cours de l'exercice (2020 : 46).

17 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION. Les autres charges d'exploitation sont les suivantes :

	2021	2020
Perte/(gain) de change	(1 361 990)	1 829 336
Autres charges d'exploitation	6 308 446	4 558 077
	4 946 457	6 387 413

18 - FRAIS D'AUDIT. En 2021, la Société a comptabilisé des frais d'audit à concurrence de 28 360 € (2020 : 27 000 €), tandis que les frais liés au rapport 2021 sur le LFR et la lutte contre le blanchiment d'argent se sont élevés à 23 000 € (2020 : 0 €) qui ont été inclus dans les autres charges d'exploitation.

19 - IMPOT SUR LE RESULTAT	2021	2020
Impôts au Luxembourg :		
- Impôt sur les sociétés	3 109 362	1 525 359
- Impôt commercial communal	1 152 650	566 069
- Impôt sur la fortune	-	64 772
- Ajustement au titre de l'exercice précédent	(1 215)	87
TOTAL DES IMPOTS EXIGIBLES AU LUXEMBOURG	4 260 797	2 156 287
Impôts étrangers :		
- Impôt de l'exercice	808 897	654 494
- Ajustement au titre de l'exercice précédent	22 463	333 653
TOTAL DES IMPOTS ETRANGERS EXIGIBLES	831 360	988 146
TOTAL DE LA CHARGE D'IMPOT SUR LE RESULTAT	5 092 158	3 144 433

20 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DU BILAN. Au 01/06/2022, à savoir à la date d'approbation des comptes annuels, le Conseil d'administration n'a pas connaissance d'une quelconque information concernant les conditions importantes en vigueur à la date du bilan, qui n'aurait pas été reflétée dans les comptes annuels tels qu'ils sont présentés. Le 24/02/2022, la Russie a envahi l'Ukraine. L'invasion a été largement condamnée au niveau international et a entraîné des sanctions économiques contre la Russie. Le Groupe n'a pas d'employés ou de bureaux en Ukraine ou en Russie et a une exposition très limitée aux actifs basés dans ces deux pays. Le Groupe a mis en place des processus documentés et éprouvés pour des situations de cette nature et s'est efforcé de garantir que toute perturbation potentielle de ses activités soit minimisée et que toutes les sanctions applicables imposées soient mises en œuvre en temps voulu. Le Groupe a également pris des mesures pour renforcer ses processus et systèmes de sécurité de l'information afin de continuer à protéger les actifs de ses clients. L'invasion pourrait également avoir un impact significatif sur l'économie mondiale, car l'effet des sanctions pourrait entraîner de nouvelles pressions inflationnistes et avoir un impact plus large sur les marchés financiers. De tels impacts sont très incertains et évoluent rapidement, et il n'est pas possible de prévoir dans quelle mesure cela pourrait avoir un impact négatif sur nos résultats financiers et nos activités commerciales. La direction du Groupe suit de près la situation dans l'intention d'atténuer les risques associés, dans la mesure du possible.

RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS. Notre opinion. A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de HENDERSON MANAGEMENT S.A. (la « Société ») au 31/12/2021, et des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires luxembourgeoises relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels. **Ce que nous avons audité.** Les comptes annuels de la Société comprennent : le bilan au 31/12/2021 ; le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ; et les notes annexes aux comptes annuels, comprenant un résumé des principales méthodes comptables. **Fondement de notre opinion.** Nous avons effectué notre audit conformément à la loi du 23/07/2016 relative à la profession de l'audit (Loi du 23/07/2016) et aux normes internationales d'audit (ISA) adoptées pour le Luxembourg par la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23/07/2016 et des ISA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous sommes indépendants de la Société conformément au Code international de déontologie des professionnels de la comptabilité, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des comptes annuels. Nous avons rempli nos autres responsabilités en vertu de ces exigences déontologiques. **Autres informations.** Le Conseil d'administration est responsable des autres informations. Il s'agit des informations incluses dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport de réviseur d'entreprises à leur sujet. Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et, par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit ni une quelconque forme d'assurance à ce sujet. Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité est de lire les autres informations et, ce faisant, d'examiner si celles-ci sont significativement incohérentes avec les comptes annuels ou nos connaissances obtenues dans le cadre de l'audit ou si elles semblent autrement être significativement inexactes. Si, sur la base de nos travaux, nous concluons qu'il y a une inexactitude significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. **Responsabilités du Conseil d'administration pour les comptes annuels.** Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des présents comptes annuels, conformément aux exigences légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg dans ce domaine, ainsi que du contrôle interne qu'il juge nécessaire aux fins de l'établissement de comptes annuels exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'établissement des états financiers, le Conseil d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de divulguer, le cas échéant, les questions liées à la continuité de l'exploitation et d'utiliser la convention comptable de la continuité de l'exploitation, à moins que le Conseil d'administration ait soit l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, soit n'ait pas d'autre alternative réaliste que de le faire. **Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels.** Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'inexactitudes significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de remettre un rapport de réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, ce qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23/07/2016 et aux ISA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter une inexactitude significative qui pourrait exister. Les inexactitudes peuvent résulter de fraude ou d'erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou au total, il peut être raisonnablement attendu qu'elles influencent les décisions économiques prises par des utilisateurs sur la base de ces comptes annuels. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23/07/2016 et aux ISA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre : nous identifions et évaluons les risques d'une inexactitude significative dans les comptes annuels, qu'elle soit due à une fraude ou à une erreur, concevons et exécutons des procédures d'audit adaptées à ces risques, et obtenons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une inexactitude significative résultant d'une erreur, étant donné que la fraude peut impliquer une collusion, des faux, des omissions intentionnelles, des présentations trompeuses ou le contournement du contrôle interne ; nous acquérons une compréhension du contrôle interne

pertinente pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ; nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration ; nous nous prononçons sur la pertinence de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de la continuité de l'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, sur la question de savoir s'il existe une incertitude importante en ce qui concerne des événements ou des situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus dans notre rapport de réviseur d'entreprises d'attirer l'attention sur les informations fournies dans les comptes annuels à ce sujet ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à

la date de notre rapport de réviseur d'entreprises. Toutefois, des situations ou des événements futurs peuvent amener la Société à cesser d'être en mesure de poursuivre son exploitation ; nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies, et si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents de manière à obtenir une présentation fidèle. Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres points, la portée prévue et le calendrier de l'audit et ses principales conclusions, notamment toute faiblesse significative du contrôle interne identifiée pendant notre audit. **Rapport sur les autres exigences légales et réglementaires.** Le rapport de gestion concorde avec les comptes annuels et a été préparé conformément aux exigences légales applicables. Luxembourg, le 1^{er} juin 2022, PRICEWATERHOUSECOOPERS, Société coopérative, représentée par Karim BARA. Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.